


Un jugement d'adoption

Je suis l'enfant concerné, et majeur, ou un des deux parents ▼

Le jugement est communicable.

- J'en désire une copie ? Je [contacte les archives](#)  en précisant les noms des personnes concernées, la date du jugement et le tribunal. Je n'oublie pas de justifier de mon identité.

Je ne suis pas une personne concernée directement par le jugement ▼

Seuls les jugements de plus de 100 ans sont communicables.

- Je consulte les registres originaux en [salle de lecture](#).
- Je désire une copie du jugement ? Je [contacte les archives](#) en précisant les noms des personnes concernées, la date du jugement et le tribunal.

